



Ineffable concentré

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Ineffable concentré

Nom chimique

Type de produit Mélange

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Usages déconseillés

- Interdit aux mineurs et aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes sujettes à l'hypertension et aux problèmes cardio-vasculaires

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL LADYBUG LAB
403 RUE PAUL BERT
62110 HÉNIN BEAUMONT France
Téléphone : 0951602659
Site web ladybug-juice.fr
info@ladybug-juice.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|-------------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire - Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 3 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3 |

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: Bergamote ext (CAS No.: 8007-75-8)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée



Ineffable concentré

| | |
|----------------------|--|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | |

| | |
|----------------|--|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P501 | Éliminer le contenu dans un centre de traitement agréé. |

Phrases EUH

| | |
|--------|--|
| EUH208 | Contient Bergamote ext (8007-75-8) . Peut produire une réaction allergique |
|--------|--|

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB de REACH annexe XIII

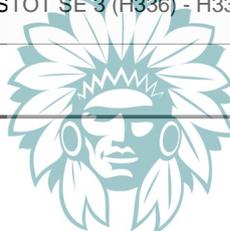
RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

| Nom chimique | No | % | Class | Spec. concentrations |
|----------------------------|---|-------------|--|----------------------|
| alcool benzylique | n°CAS : 100-51-6 Numéro d'identification UE : 603-057-00-5 N°CE : 202-859-9 | 0.9 - 2 | Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 | Non applicable |
| 2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone | n°CAS : 4940-11-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 225-582-5 | 0.8 - 1.5 | Acute Tox. 4 Oral - H302 | Non applicable |
| vanillin | n°CAS : 121-33-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-465-2 | 0.6 - 1.4 | Eye Irrit. 2 - H319 | Non applicable |
| dl-lactic acid | n°CAS : 598-82-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 209-954-4 | 0.6 - < 1.2 | Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 | Non applicable |
| Bergamote ext | n°CAS : 8007-75-8 Numéro d'identification UE : N°CE : | 0.6 - < 1.2 | Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 | Non applicable |
| allyl hexanoate | n°CAS : 123-68-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-642-4 | 0.3 - < 0.6 | Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 | Non applicable |
| acétate d'éthyle | n°CAS : 141-78-6 Numéro d'identification UE : 607-022-00-5 N°CE : 205-500-4 | 0.3 - < 0.6 | Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336 | Non applicable |





Ineffable concentré

| Nom chimique | No | % | Class | Spec. concentrations |
|----------------------|--|--------------|---|---|
| acide acétique ... % | n°CAS : 64-19-7 Numéro d'identification UE : 607-002-00-6 N°CE : 200-580-7 | 0.06 - < 0.3 | Flam. Liq. 3 - H226 Skin Corr. 1A - H314 | Skin Corr. 1A - H314 : 90>=%<=100 Skin Corr. 1B - H314 : 25>=%<90 Skin Irrit. 2 - H315 : 10>=%<25 Eye Irrit. 2 - H319 : 10>=%<25 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Peut provoquer une irritation cutanée

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Poudre d'extinction
- Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Liquide combustible.

Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température > 280°C
- Monoxyde de carbone

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.



CALUMETTE



Ineffable concentré

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Eloigner toute source d'ignition.
- Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
- Recueillir mécaniquement.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée





Ineffable concentré

- + 15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

| acétate d'éthyle (141-78-6) | |
|--------------------------------|------------|
| VME ppm (FR) | 400 ppm |
| VME mg/m3 (FR) | 1400 mg/m3 |
| acide acétique ... % (64-19-7) | |
| VLE ppm (FR) | 10 ppm |
| VLE mg/m3 (FR) | 25 mg/m3 |

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

- Porter les gants de protection homologués



- Caoutchouc butyle
- En cas de risque d'éclaboussures : Lunettes avec protections latérales.
- Protection du corps appropriées : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>État</u> | Liquide | <u>Aspect</u> | Fluide |
|-----------------|---------|--------------------------|--------|
| <u>Couleur</u> | Claire | <u>Odeur</u> | Légère |
| Seuil olfactif | | Aucune donnée disponible | |
| pH | | non applicable | |
| Point de fusion | | Aucune donnée disponible | |





Ineffable concentré

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Point de congélation | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | Aucune donnée disponible |
| Point éclair | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible |
| inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité de la vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Densité | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Eau) | soluble |
| Solubilité (Ethanol) | soluble |
| Solubilité (Acétone) | Aucune donnée disponible |
| Solubilité (Solvants organiques) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | Aucune donnée disponible |

9.2 - Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV | Aucune donnée disponible |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité | Aucune donnée disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5 - Matières incompatibles

- Agent réducteur.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température. > 280°C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques





Ineffable concentré

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| LD50 oral (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rabbit) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation dusts and mists (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation vapeurs (rat) | Aucune donnée disponible |

Toxicité : Substances

| | |
|---|------------|
| 2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone (4940-11-8) | |
| LD50 oral (rat) | 1220 mg/kg |
| LD50 dermal (rabbit) | 5000 mg/kg |
| vanillin (121-33-5) | |
| LD50 oral (rat) | 3500 mg/kg |
| LD50 dermal (rat) | 2000 mg/kg |
| alcool benzylique (100-51-6) | |
| LD50 oral (rat) | 1620 mg/kg |
| LC50 inhalation dusts and mists (rat) | 1.5 mg/l |

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

| | |
|----------------------|--------------------------|
| EC50 48 hr crustacea | Aucune donnée disponible |
|----------------------|--------------------------|





Ineffable concentré

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| LC50 96 hr fish | Aucune donnée disponible |
| ErC50 algae | Aucune donnée disponible |
| ErC50 other aquatic plants | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic fish | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic crustacea | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic algae | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic other aquatic plants | Aucune donnée disponible |

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB de REACH annexe XIII

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Précautions particulières à prendre

- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Code Eural 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Non applicable

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies





Ineffable concentré

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Une nouvelle évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances de ce mélange :
- Nicotine

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Description des modifications |
|---------|-----------------|-------------------------------|
| 1 | 26/02/2019 | |

Textes des phrases réglementaires

| | |
|-------------------------|---|
| Acute Tox. 3 Dermal | Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 Inhalation | Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 Inhalation | Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1 |
| Aquatic Chronic 3 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration - Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves - Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire - Catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2A | Irritation oculaire - Catégorie 2A |
| Flam. Liq. 2 | Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3 |



Ineffable concentré

| | |
|---------------------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Corr. 1A | Corrosion cutanée - Catégorie 1A |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée - Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 |
| STOT SE 3 (H336) | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) |

*** ** *